



Ouverture de porte suite a fuite d'eau

Par **ericred**, le **08/08/2013** à **10:40**

Bonjour,

J'habite depuis 10 ans un appartement en location à Paris. Alors que j'étais en vacances en Guadeloupe, j'ai eu une fuite d'eau suite à un joint pourri à ma chasse d'eau et l'appartement en dessous du mien était inondé. La présidente du syndic a coupé l'eau dans tout l'immeuble, puis m'a rapidement contacté pour savoir si quelqu'un aux alentours possédait les clefs de chez moi pour couper l'eau dans l'appartement. Malheureusement j'étais le seul à les avoir et je ne pouvais pas rentrer avant une semaine. Ils ont donc fait appel à un serrurier pour ouvrir ma porte et changer ma serrure blindée. Montant de la facture : 2100 €.

J'ai contacté mon assurance (Generali) qui est en train d'étudier le dossier, mais m'a déjà signalé que la facture était un peu trop élevée à leur goût. J'ai lu que le locataire était responsable de l'entretien des joints.

J'ai doute un gros doute mais pensez vous qu'il est possible que le propriétaire prenne en charge une partie des frais du changement de serrure ? Et comment savoir si ce genre d'événement est couvert par mon assurance ?

Merci beaucoup !